

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AZULEO PEA 90% NOVEMBRE 2020 FR0011290832

Fonds Commun de Placement (FCP) - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français
Société de gestion : LA BANQUE POSTALE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT
du groupe LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est un fonds à capital **non garanti** qui relève de la classification "Fonds à formule".

L'objectif de gestion est de garantir aux porteurs **ayant souscrit avant le 9 novembre 2012 et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, anticipée ou non de la formule**, une valeur liquidative égale :

- En cas d'échéance anticipée automatique de la formule, le **15 novembre 2016**, à la valeur liquidative de référence majorée de 25%, soit un taux de rendement actuariel brut de 5,71%, **si** la performance annuelle du panier d'actions composé des 20 plus grandes capitalisations de l'indice Euro Stoxx 50 par rapport à son niveau initial, relevée en année 4, est supérieure ou égale à 17%. Le porteur bénéficiera dans ce cas d'une échéance anticipée à compter du **15 novembre 2016** ; ou, dans le cas contraire
- **A la Date d'Echéance, soit le 13 novembre 2020**, à la valeur liquidative de référence majorée, **ou minorée dans la limite de 10%**, de la performance liée à l'évolution du panier d'actions égale à la moyenne des 20 performances moyennes retenues des 20 actions composant le panier. **Le porteur pourra ainsi subir une perte potentielle de 10% de son capital.**

Chaque année, la performance annuelle de chaque action correspond au cours de clôture relevé à la date de constatation annuelle (telle que définie dans le prospectus du FCP) de l'action considérée par rapport à son niveau initial.

A la Date d'Echéance, si la condition de l'échéance anticipée ne s'est pas réalisée, la performance moyenne d'une action correspond à la moyenne arithmétique des 8 performances annuelles de l'action considérée. Si la performance moyenne d'une action donnée est positive, la performance moyenne retenue sera cette performance multipliée par 125%, sinon la performance moyenne retenue de l'action sera prise à sa valeur réelle.

Le panier d'actions est composé des 20 plus grandes capitalisations de l'indice Euro Stoxx 50 (ticker bloomberg SX5E) à la date du 31 mai 2012.

Le porteur, pour bénéficier de la protection à hauteur de 90% du capital investi (hors commission de souscription) offerte par la formule, devra conserver ses parts jusqu'à la date d'échéance, soit le 13 novembre 2020, ou jusqu'à la date d'échéance anticipée, soit le 15 novembre 2016, le cas échéant. Si le porteur revend ses parts avant la date d'échéance, anticipée ou non, de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

La valeur liquidative de référence est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 3 septembre 2012 (inclus) et le 9 novembre 2012 (inclus), hors commissions de souscription.

Le niveau initial de chaque action du panier est égal au cours de clôture de l'action considérée constaté le 13 novembre 2012.

La stratégie d'investissement proposée au souscripteur repose sur l'hypothèse d'une hausse des actions composant le panier par rapport à leur niveau initial à horizon 4 ans ou 8 ans.

Les avantages et inconvénients de la formule sont les suivants :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le FCP offre aux porteurs ayant souscrit avant le 9 novembre 2012 une protection à hauteur de 90% du capital investi (hors commission de souscription) à la Date d'Echéance le 13 novembre 2020. ■ Possibilité d'échéance anticipée au bout de 4 ans. ■ Si la performance moyenne d'une action est positive, la performance moyenne retenue dans le calcul de la performance du panier d'actions sera la performance de cette action multipliée par 125%. ■ La performance du panier d'actions correspond à la moyenne des 20 performances moyennes des actions. L'utilisation d'une moyenne dans le calcul de la performance du panier amortira l'impact de la baisse de certaines actions du panier. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le porteur peut perdre jusqu'à 10% de son capital. ■ Nécessité de conserver les parts jusqu'à la Date d'Echéance le 13 novembre 2020, ou la date d'échéance anticipée automatique le cas échéant, pour pouvoir bénéficier de la formule. ■ Incertitude quant à la durée de placement recommandée. ■ Dans l'hypothèse d'une échéance automatique anticipée, le porteur bénéficiera d'une performance du panier d'actions plafonnée à 25% (soit un taux de rendement actuariel annuel de 5,71%). ■ Le porteur ne profite pas des dividendes attachés aux actions qui composent le panier. ■ La performance du panier d'actions correspond à la moyenne des 20 performances moyennes des actions. L'utilisation d'une moyenne dans le calcul de la performance du panier amortira l'impact de la hausse de certaines actions du panier.

Le FCP est éligible au PEA.

Après la date de fin de la période de commercialisation, de nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées (hors exceptions précisées dans le prospectus).

Pendant la période de commercialisation, le FCP pourra investir en parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement à vocation générale éligibles au PEA et d'OPCVM et/ou fonds d'investissement à vocation générale relevant de la classification « monétaire » ou « monétaire court terme », y compris ceux gérés par La Banque Postale Asset Management ou les entités du même groupe. Le FCP pourra être investi dans la limite de 50% de son actif net dans chacun de ces titres financiers, et pourra recourir à la mise en place de contrats d'échange pour obtenir une performance proche de celle du marché monétaire.

A l'issue de la période de commercialisation, le FCP sera investi sur les mêmes typologies d'instruments financiers et conclura des contrats sur instruments financiers permettant de délivrer la formule à la date d'échéance.

La durée de placement recommandée est de 4 ou 8 ans, selon que la condition de l'échéance anticipée soit réalisée ou non.

Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS BANK. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Cas médian

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Moyenne des performances annuelles	Performances Retenues
Action 1	20%	11%	23%	3%	22%	23%	30%	49%	22,63%	28,28%
Action 2	-38%	-49%	-52%	-62%	-60%	-60%	-61%	-46%	-53,50%	-53,50%
Action 3	-1%	-22%	-10%	-11%	-9%	-15%	-3%	-12%	-10,38%	-10,38%
Action 4	-14%	-34%	-32%	-46%	-40%	-46%	-42%	-42%	-37,00%	-37,00%
Action 5	9%	32%	51%	20%	52%	38%	97%	189%	61,00%	76,25%
Action 6	16%	11%	-11%	-16%	13%	31%	19%	24%	10,88%	13,59%
Action 7	21%	45%	73%	59%	28%	23%	33%	24%	38,25%	47,81%
Action 8	44%	5%	3%	7%	51%	38%	71%	91%	38,75%	48,44%
Action 9	32%	73%	76%	25%	18%	22%	11%	79%	42,00%	52,50%
Action 10	17%	17%	23%	-4%	-9%	6%	6%	33%	11,13%	13,91%
Action 11	-22%	-15%	-14%	-12%	-1%	51%	93%	44%	15,50%	19,38%
Action 12	-8%	-17%	-19%	-6%	3%	18%	22%	41%	4,25%	5,31%
Action 13	14%	-14%	5%	-23%	-27%	-28%	-28%	-46%	-18,38%	-18,38%
Action 14	7%	26%	40%	50%	52%	86%	105%	143%	63,63%	79,53%
Action 15	20%	30%	73%	77%	94%	158%	120%	111%	85,38%	106,72%
Action 16	14%	12%	32%	-1%	-29%	21%	30%	1%	10,00%	12,50%
Action 17	35%	73%	131%	105%	76%	84%	92%	84%	85,00%	106,25%
Action 18	22%	-16%	-7%	13%	51%	64%	38%	17%	22,75%	28,44%
Action 19	0%	22%	22%	52%	35%	43%	101%	133%	51,00%	63,75%
Action 20	2%	17%	65%	37%	17%	35%	7%	-22%	19,75%	24,69%
Performance du panier d'actions à 4 ans										13,35%
Echéance anticipée à 4 ans										non
Moyenne à 8 ans des performances moyennes de chaque action										30,40%
Performance du FCP										30,40%
Taux de rendement actuariel annuel brut										3,37%
Taux sans risque OAT échéance 25/10/2019 le 01/06/2012										1,91%

A 4 ans, la performance du panier est égale à 13,35%. Le fonds ne connaît donc pas d'échéance anticipée et poursuit sa vie jusqu'à 8 ans. La moyenne des 8 performances de l'action 1 est positive, on retient donc 125% de cette moyenne, et ainsi de suite pour toutes les autres moyennes positives du panier. A maturité, la moyenne des 20 performances moyennes retenues est égale à 30,40%. La performance du FCP est donc égale à 30,40%, soit un TRA de 3,37%. La performance du panier d'actions à 8 ans est égale à 44,75%, le porteur ne bénéficie donc pas intégralement de la performance du panier à cause de l'effet moyenne.

Ainsi à la condition d'avoir souscrit avant le 9 novembre 2012, 11h30, et conservé ses parts jusqu'à la date d'échéance, le porteur bénéficierait, en date du 13 novembre 2020, d'une valeur liquidative égale à 130,40% de la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription).

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Du 31 août 2012 après 11h30 au 9 novembre 2012 avant 11h30 : 2 % maximum.
Frais de sortie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Du 31 août 2012 après 11h30 au 9 novembre 2012 avant 11h30 : néant. ■ Si la condition de l'échéance anticipée est remplie : <ul style="list-style-type: none"> - du 9 novembre 2012 après 11h30 au 14 novembre 2016 avant 12h15 : 4 % maximum. - à compter du 14 novembre 2016 après 12h15 : néant ■ Si la condition de l'échéance anticipée n'est pas remplie : <ul style="list-style-type: none"> - du 9 novembre 2012 après 11h30 au 12 novembre 2020 avant 12h15 : 4 % maximum. - à compter du 12 novembre 2020 après 12h15 : néant.
<p>Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.</p> <p>L'investisseur peut obtenir auprès de La Banque Postale, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</p>	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0.51% TTC
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 31/12/2015 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et auprès de LA BANQUE POSTALE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2016.